



Terre d'Adeles – La ferme des Charmes
CONTRAT D'ENGAGEMENT CIRCUIT COURT octobre 2013 – janvier 2014

Jules CHARMOY cultive des pommes de terre d'hiver sur son exploitation située sur la commune de Saint-Aquilin en Dordogne, reconvertie en agriculture biologique depuis 1999. La récolte est stockée dans une cave naturelle à température optimale pour une bonne conservation. Par la signature du présent contrat, l'association Terre d'Adeles, ses adhérents signataires, Jules Charmoy, producteur de La ferme des Charmes, s'engagent à respecter le lien producteur-consomm'acteurs conformément à l'esprit des AMAP.

Le consomm'acteur s'engage à :

- 1) Commander pour l'une des livraisons de la période : un filet de 5kg ou 10 kg de pommes de terre variété Charlotte à chair ferme ou Edward King à chair mixte bicolore à 2€ le kg, soit 10€ les 5 kg et 20€ les 10 kg, ou un filet de 10kg ou 25 kg de pommes de terre variété Spunta, grosse pomme de terre jaune à chair très tendre, ou variété Désirée, pomme de terre rose à chair mixte championne de la conservation, à 1,43€ le kg, soit 14,30€ les 10kg et 35,75€ les 25kg.
- 2) Signer à la commande 1 chèque à l'ordre de « La ferme des Charmes ». Ce chèque déposé à l'association Terre d'Adeles est remis au producteur lors de la livraison.
- 3) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne les colis commandés, au moment des livraisons le vendredi selon le calendrier établi. Une commande oubliée est une commande due.

Les premières livraisons sont prévues le vendredi 11 octobre 2013 puis le vendredi 6 décembre 2013

- 4) Trouver un remplaçant si pour une raison exceptionnelle l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide peut être apportée par les coordinateurs bénévoles de Terre d'Adeles.
- 5) Participer en cas de besoin à l'organisation d'une livraison ou la signature des contrats.

L'association Terre d'Adeles facilite le lien producteur-consomm'acteurs. Elle s'engage à :

- 1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser les livraisons. Coordinateurs pommes de terre : Nathalie Guinle nathalie.guinle@terredadeles.org et Rémy Floury remy.floury@terredadeles.org
- 2) Mettre à disposition un lieu de livraison.
- 3) Assurer le paiement des commandes.
- 4) Tenir ses adhérents informés des propositions de La ferme des Charmes après accord du CA.
- 5) Promouvoir les productions de La ferme des Charmes et effectuer des actions de sensibilisation sur les AMAP auprès du grand public.

Les producteurs Jules Charmoy s'engage à :

- 1) Préparer pour chaque livraison prévue les filets de pommes de terre selon le type et le nombre commandés par les consomm'acteurs.
- 2) Prévenir TDA au cas où une maladie ou une intempérie atteindrait la ferme. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et le producteur.
- 3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio.
- 4) Accueillir sur demande le consomm'acteur à la ferme des Charmes.
- 5) Le producteur reconnaît le rôle de l'association Terre d'Adeles et n'entretient de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

Bon de commande joint - Fait à Pessac le.....

Pour La ferme des Charmes :

Pour Terre d'Adeles :

Le consomm'acteur :

Jules CHARMOY

Nathalie GUINLE et Rémy FLOURY

NOM Prénom